



CURSUS

Préparation à l'examen professionnel

Animateur principal de 1^{ère} classe d'avancement de grade
Animateur principal de 2^{ème} classe d'avancement de grade
Animateur principal de 2^{ème} classe de promotion interne

Pour l'accès à cette préparation, un **test** est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être orienté(e) en **Tremplin** (formation de remise à niveau) avant de suivre la **Préparation** :
Tremplin Perfectionnement en communication écrite (*analyse, synthèse, argumentation*)

Epreuves d'admissibilité	Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour Rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles <i>Méthodologie – Travail en mode projet – devoirs à distance – examen blanc en présentiel – ressources à distance</i> Présentiel : 24 h / 4 jours (dont 3 h dédiées à l'examen blanc) Distanciel : 15 h / 2,5 jours (dont 3 h par devoir soit au total 9 h pour 3 devoirs)
Apport de connaissances	Culture territoriale Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 24 h / 4 jours
Epreuves d'admission pour les admissibles	Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.
L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>